

CONSEIL MUNICIPAL

de



Compte Rendu de la Séance du Mardi 11 Octobre 2016

SOMMAIRE

II - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS.....	3
III – CONVENTION D’ADHÉSION À LA PLATE-FORME D’ALERTE TÉLÉPHONIQUE D’ALÈS AGGLOMERATION	3
IV - BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3	4
V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES TOITURES DE CERTAINS BÂTIMENTS COMMUNAUX.....	5
VI - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA CNRACL POUR LA RÉALISATION D’UN PLAN DE PRÉVENTION PORTANT SUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL	5
VII - RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION AVEC GRDF POUR LA DISTRIBUTION EN GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE.....	6
VIII - CESSION D’UN TERRAIN PAR LA SAEM’ALES	6
IX - CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE	7
X - RÉSEAU ASSAINISSEMENT : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2016-072 DU 13/09/2016, RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF (EXERCICE 2015) ...	7
XI - RÉSEAU ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L’ASSAINISSEMENT COLLECTIF (EXERCICE 2015)	8
QUESTIONS DIVERSES	8

Le Conseil Municipal de Saint Christol lez Alès s'est réuni en séance ordinaire le Mardi 11 Octobre 2016 à 19H30.

ETAIENT PRÉSENTS : MM. BENEZET Jean-Charles - BENKEMOUN David – BERNARD Philippe - COULET Suzanne - DATO Élisabeth – FONTBONNE Céline - GOGUILLON Nathalie - HERVAS Sonia - JOULLIA Danielle – MALAVELLE William - MARTIN Laurence - MEYNIER Jérôme – MONIER Rudy - PASINETTI Josette - PAUTARD Véronique – PELLEREI Jean-Pierre - POPOFF Thierry - POUECH Serge - ROUX Jean-Pierre - SIRVIN Jean – SORTAIS Virginie -TECCO Bernard - THIBONNIER Nathalie

ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION : Mme ASSENAT Marion (Procuration à Mme PAUTARD Véronique) – Mme COMBE Isabelle (Procuration à Mme SORTAIS Virginie) – M. FRANCES Henri (Procuration à M. ROUX Jean-Pierre) - M. LASH Christian (Procuration à M. BENEZET Jean-Charles) – Mme ROUX Marie-Christine (Procuration à Mme FONTBONNE Céline) – M. ROUX Philippe (Procuration à Mme COULET Suzanne)

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. MONIER Rudy

Monsieur le Maire ouvre la séance et cite les Conseillers qui ont remis une procuration.

En préambule, il souhaite faire une observation concernant un article du groupe d'opposition "Union et Dynamisme" publié dans le dernier Bulletin Municipal dans lequel un agent municipal est pointé du doigt, ce qui n'est pas acceptable.

Monsieur Jean SIRVIN répond qu'il ne s'agissait pas d'une mise en cause d'un agent municipal mais plutôt de faire part d'une prise de position de sa part, alors que ce dernier est sensé resté neutre.

Approbation du compte-rendu de la séance du 13/09/2016

Une remarque ayant été émise, le procès-verbal du compte rendu du Conseil de la séance du 13 Septembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

I - LE POINT SUR LE TRAVAIL DES COMMISSIONS MUNICIPALES ET COMITES CONSULTATIFS

Monsieur le Maire fait le point sur le travail des Commissions municipales et des Comités consultatifs qui se sont réunis aux dates suivantes :

1. Commission Culture et Festivités (réunion du 20 septembre 2016) – Annexe.Doc N°1

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers Municipaux sur le portail CICM. Celui-ci n'appelle aucun commentaire.

2. Commission des Affaires Sociales (réunion du 30 septembre 2016) –Annexe. Doc N°2

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers Municipaux sur le portail CICM assez tardivement. Celui-ci a également été déposé sur les tables.

Madame Céline FONTBONNE commente le détail du compte rendu et indique que la Semaine Bleue (du 1^{er} au 8 octobre 2016) s'est très bien déroulée. La semaine des droits de l'enfant aura lieu du 14 au 18 Novembre 2016.

3. Commission Enfance et Education (réunion du 04 octobre 2016) - Annexe.Doc N°3

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers Municipaux sur le portail CICM.

4. Commission des Finances (réunion du 05 octobre 2016) – Annexe.Doc N°4

Le compte-rendu de la commission a été mis à la disposition des Conseillers Municipaux sur le portail CICM.

Monsieur le Maire indique que cette commission a été essentiellement consacrée à la Décision Modificative N°3 (DM N°3) qui fera l'objet du point N° IV de l'ordre du jour.

5. Comité Consultatif de l'Environnement (réunion du 06 octobre 2016).

Monsieur le Maire informe le Conseil que le compte-rendu de ce Comité consultatif sera communiqué ultérieurement. Il liste les points qui ont été abordés :

- ✓ Les réunions publiques relatives à la COP 21 et au Plan Communal de Sauvegarde (PCS).
- ✓ Les différentes manifestations avec la COP 21 et la plantation d'arbres
- ✓ Les jardins familiaux
- ✓ La boucle cyclo découverte
- ✓ La finalisation des déplacements doux le long de la Zone d'Activité (ZA) Pyramide.

II - INTERCOMMUNALITÉ - LE POINT SUR LES AFFAIRES COMMUNAUTAIRES EN COURS

Monsieur le Maire fait part de la dernière réunion du Conseil Communautaire qui a eu lieu le Jeudi 22 septembre 2016.

Les points essentiels qui ont été abordés portaient sur divers sujets, dont notamment :

- Le vote de la Décision Modificative N°1.
- Le Pacte Financier et Fiscal et la répartition de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) 2016. Monsieur le Maire précise que l'élaboration et le vote seront les priorités pour 2017.
- Le Rapport annuel 2015 sur le Prix et la Qualité du service en ce qui concerne l'assainissement collectif.
- L'ajustement des tarifs de la restauration scolaire suite à des erreurs matérielles.

Monsieur le Maire précise que les documents seront mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

Il informe l'assemblée qu'une nouvelle réunion, sans ordre du jour précis, sera organisée le Mercredi 12 Octobre avec les 73 Maires de la nouvelle Agglo.

III – CONVENTION D'ADHÉSION À LA PLATE-FORME D'ALERTE TÉLÉPHONIQUE D'ALÈS AGGLOMERATION

Monsieur le Maire expose l'objet de la convention (Cf. Annexe – Doc N°5).

Dans le cadre de sa compétence « Sécurité publique et Risques Majeurs », la communauté d'Alès Agglomération a mis en place un système d'alerte à la population pour ses propres besoins et accessible aux communes pour leurs besoins liés à la gestion des risques majeurs. Le prestataire retenu est la société GEDICOM pour des services assurés auparavant par la société CEDRALIS.

Chaque commune membre dispose d'un compte individuel qui lui permet de gérer ses propres données et de créer par exemple ses propres listes d'appel.

Concernant la prise en charge des frais relatifs à ce service, Alès Agglomération assurera, pour sa part, le paiement de l'abonnement qui correspond à plusieurs prestations assurées par GEDICOM (hébergement, maintenance et surveillance de l'application, création des comptes, récupération de données, ...). Les communes, quant à elles, paieront les frais de télécommunication liées aux campagnes d'alerte qui auront été lancées par elles.

Le Conseil est invité à autoriser le Maire à signer cette convention.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, autorise le Maire, à l'unanimité, à signer la convention d'adhésion à la plateforme d'alerte téléphonique d'Alès Agglomération, passée avec la société GEDICOM.

IV - BUDGET PRINCIPAL : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Monsieur Jérôme MEYNIER commente la Décision Modificative n° 3 du Budget de l'exercice 2016 qui a pour objectif le réajustement du niveau des crédits de certains chapitres budgétaires pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Cet additif budgétaire a été examiné lors de la réunion de la Commission des Finances le 05 octobre 2016. Le document exposant les éléments financiers de cette décision modificative a été mis à la disposition des Conseillers sur le portail CICM.

Certains points sont précisés :

- ✓ Lors de l'élaboration du Budget de l'exercice 2016, Monsieur Jérôme MEYNIER dit qu'il existait un doute sur le maintien de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) et du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC). L'ensemble fait au final 145 000 € mais il faut rectifier le montant de la DSC à la hausse. Il faut raisonner sur la globalité, il s'agit bien d'un plus de 32 243 €.
- ✓ En dépenses de fonctionnement, on peut remarquer effectivement un montant très élevé de la facture d'eau. Cela est dû à une fuite à la Maison Pour Tous mais également à la consommation de gens du voyage qui ont stationné quelque temps près du stade du Rouret. Des négociations vont être entreprises avec VEOLIA.
- ✓ Concernant le renforcement du réseau EDF, et en réponse à Monsieur Jean SIRVIN qui se demande si cela concerne un nouveau lotissement, Monsieur Bernard TECCO, Adjoint aux Travaux, indique que ce travaux concernent le renforcement du secteur de l'Impasse des Combes pour ce qui est des câbles et des tranchée. Le lotisseur prend en charge le transformateur.

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	0	6	0

Le Conseil Municipal, adopte, par 23 voix "Pour" zéro voix "Contre", 6 "Abstentions" et zéro "Refus de vote", les inscriptions budgétaires correspondant à la Décision Modificative N° 3 pour le Budget Principal 2016.

V - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL POUR LE PROJET DE RÉFECTION DES TOITURES DE CERTAINS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Compte tenu de l'état actuel des toitures de certains bâtiments communaux, Monsieur le Maire propose de mettre en œuvre un programme de réparation de celles-ci.

Sont concernés les bâtiments suivants :

Liste des bâtiments communaux et actions à réaliser	Montant HT
Gymnase	70 000,00 €
Salle Multisport avec apprentis	30 000,00 €
MPT Toiture Shingle (partie centrale et 2 toitures)	55 500,00 €
MPT (Reprise étanchéité sur terrasse, relevé sous toiture en shingle central)	12 400,00 €
MPT (Reprise étanchéité sur terrasse, relevé périphérique extérieur)	11 666,67 €
MPT Terrasse inférieure Reprise de relevé contre mur de l'échelle	650,00 €
Étanchéité terrasse accessible salle de repos Police Municipale	11 600,00 €
Étanchéité terrasse au-dessus du dortoir Groupe Scolaire Marignac	5 159,34 €
Terrasse au-dessus du logement de la directrice Joliot Curie	2 925,68 €
Étanchéité arêtier au-dessus de la toiture tuile maternelle Marignac	860,00 €
Total HT	200 761,69 €

Pour aider au financement de cette opération, il est proposé de solliciter l'aide du Conseil Départemental dans le cadre du nouveau Pacte Territorial mis en place par celui-ci.

Monsieur le Maire dit avoir rencontré à Bagard, le Président du Conseil Départemental, en visite sur le canton. À cette occasion, ce dernier a présenté le nouveau dispositif : le Contrat Territorial d'Équipement (CDE). En cours de déploiement, celui-ci remplace désormais le Fonds Départemental d'Équipement (FDE) et fait l'objet d'une nouvelle doctrine. Il comporte un engagement de la part des communes pour la réalisation des travaux dans un délai de deux ans.

Le montant de ce projet a été estimé à 200 761,69 € HT, soit 240 914,02 € TTC et la commune pourrait prétendre à 25% du montant HT (taux alloué pour des opérations jusqu'à 300 000 € HT).

Monsieur le Maire en appelle au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de mettre en œuvre le programme de réparation des toitures tel que présenté dans le tableau ci-avant et autorise le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental du Gard dans le cadre du nouveau Pacte Territorial.

VI - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU FONDS NATIONAL DE PRÉVENTION DE LA CNRACL POUR LA RÉALISATION D'UN PLAN DE PRÉVENTION PORTANT SUR LA PROMOTION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Monsieur le Maire rappelle que la réalisation du Document Unique entre dans les obligations légales des employeurs du secteur public. À ce titre, le Fonds National de Prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (FNP) de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a été créé pour soutenir les actions entreprises dans ce domaine via un partenariat avec le Centre de Gestion du Gard (CDG 30). Celui-ci propose un accompagnement technique et méthodologique d'aide à la réalisation du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.

L'aide financière qui pourrait être attribuée pourrait être de l'ordre de 4 000 € selon le temps de travail qui y sera consacré, bien que les critères d'attribution ne soient pas encore connus.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de mettre en œuvre la réalisation d'un Plan de Prévention portant sur la promotion de la santé et de la sécurité au travail et autorise le Maire à solliciter une subvention auprès du Fonds National de Prévention de la CNRACL.

VII - RENOUELEMENT DU CONTRAT DE CONCESSION AVEC GRDF POUR LA DISTRIBUTION EN GAZ NATUREL SUR LA COMMUNE

Monsieur le Maire expose que la commune de Saint Christol Lez Alès a délégué sous forme de concession l'exploitation de ce service à GRDF (Gaz Réseau Distribution France).

L'actuel contrat de concession de distribution publique de gaz naturel rendu exécutoire le 16/02/1988, arrive prochainement à échéance (2018).

La commune a rencontré les représentants de GRDF récemment, en vue de renouveler le contrat de concession. A l'appui des documents d'information et d'explication disponibles sur le portail CICM, notamment du projet de traité de concession, il est proposé au Conseil municipal de renouveler ce contrat de concession pour une durée de 30 ans.

Monsieur le Maire précise que la commune percevra une redevance. En 2016, le montant annuel aurait été de 4 172.19 €. Le nouveau contrat présente des avantages supplémentaires, comme par exemple :

- ✓ Des indicateurs de performance plus complets,
- ✓ Une cartographie numérisée,
- ✓ Le droit de raccordement aux productions de bio méthane.

À propos de la redevance qui serait versée à la commune, Monsieur le Maire explique qu'il faut appliquer la formule R1, mentionnée dans la convention, qui intègre les paramètres suivants :

- Population du territoire c'est-à-dire le nombre d'abonnés,
- La longueur du réseau,
- La durée de la concession,
- L'index d'ingénierie.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de passer une convention avec GRDF pour la concession de distribution publique de gaz naturel sur le territoire communal, pour une durée de trente années.

VIII - CESSION D'UN TERRAIN PAR LA SAEM'ALES

Monsieur le Maire fait part de la proposition de la SAEM'ALES (Société Anonyme d'Économie Mixte d'Alès Agglomération), de céder à la commune à l'euro symbolique, une parcelle de terrain cadastrée BD 90, d'une surface totale de 70 m².

Cette parcelle est située au lieudit "Serre du Levreau" et borde le chemin du Mas d'Ayrolles, le long de la pépinière d'entreprises. Compte tenu de sa nature et de sa destination, il est également proposé de l'intégrer dans la voirie communale.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de se prononcer sur cette opération foncière.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal autorise le Maire, à l'unanimité, à signer l'acte d'acquisition passé entre la commune et la SAEM'Alès, à l'euro symbolique, du terrain cadastré BD90.

IX - CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE

Monsieur le Maire expose que la mise en place d'une convention de coordination (Cf. Annexe – Doc N°6) entre la Police Nationale et la Police Municipale vient compléter les actions déjà engagées comme le dispositif "Participation Citoyenne" et l'implantation d'un système de vidéo protection au niveau du centre-ville.

Cette convention prévoit notamment d'intensifier les échanges d'informations et de renforcer la collaboration opérationnelle entre la Police Municipale et la Police Nationale, ce qui existe déjà grâce à des réunions régulières et un travail en commun.

Il dit avoir anticipé l'invitation pour la signature de cette convention, car cette cérémonie a été organisée en fonction de l'agenda du Sous-Préfet.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
23	6	0	0

Le Conseil Municipal autorise le Maire, par 23 voix "Pour", 6 voix "Contre", Zéro "Abstention" et Zéro "Refus de vote", à signer la Convention de Coordination passée entre la Police Municipale et la Police Nationale.

X - RÉSEAU ASSAINISSEMENT : RETRAIT DE LA DÉLIBÉRATION N° 2016-072 DU 13/09/2016, RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (EXERCICE 2015)

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a pris acte, par délibération N° 2016-072, en date du 13/09/2016, de la présentation du rapport 2015 sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif de la commune de Saint Christol lez Alès.

Cette délibération, devant impérativement être prise après que celle du Conseil de Communauté ait été rendue exécutoire (délibération N° C2016_10_29 en date du 22/09/2016 et transmise à la Préfecture le 28/09/2016), il convient de procéder à son retrait.

Monsieur le Maire demande aux Conseillers de passer au vote.

Sur 29 votants, les résultats sont les suivants :

Suffrages exprimés		Abstentions ou refus de vote	
Pour	Contre	Abstention	Refus de vote
29	0	0	0

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retirer la délibération N°2016-072 relative à la présentation du rapport 2015 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif.

XI - RÉSEAU ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (EXERCICE 2015)

Monsieur le Maire rappelle que la Communauté d'Alès Agglomération a établi le rapport 2015 sur le prix et la qualité du service public (RPQS) de l'assainissement collectif. Celui dont il est question ce soir a fait l'objet de quelques modifications mineures qui ne concernent pas la commune de Saint Christol.

Le Conseil municipal de chaque commune membre d'Alès Agglomération est destinataire du rapport annuel qui doit lui être présenté au plus tard dans les 12 mois suivant la clôture de l'exercice.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués sont mis à la disposition du public, sur place à la Mairie, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée, pendant au moins un mois.

Il convient de prendre une délibération en ce sens, impérativement après que celle du Conseil de Communauté ait été rendue exécutoire.

Le Conseil Municipal prend acte du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement pour l'exercice 2015.

QUESTIONS DIVERSES

Chaufferie du Groupe Scolaire Joliot Curie

Concernant la mise en service de la nouvelle chaudière du Groupe Scolaire Joliot Curie, Monsieur Bernard TECCO précise que celle-ci sera mise en route le 14 Octobre. Les contrôles techniques ont été faits dans les différentes étapes de travaux.

Monsieur le Maire fait remarquer que le timing a été tenu.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 22H20.
La prochaine séance aura lieu le Mardi 22 Novembre 2016.**
